

---

**Présidence : Italie****1199<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 h 10  
Clôture : 17 h 50

2. Président : Ambassadeur A. Azzoni

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, présenté ses condoléances aux familles des victimes de l'attentat perpétré contre la synagogue de l'Arbre de vie à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique) le 27 octobre 2018. Il a aussi exprimé sa solidarité avec la Fédération de Russie à la suite de l'attentat à la bombe perpétré à Arkhangelsk le 31 octobre 2018 et transmis ses condoléances à l'Afghanistan (partenaire pour la coopération) en rapport avec le tragique accident d'hélicoptère qui s'est produit dans la province de Farah le 31 octobre 2018.

3. Sujets examinés-Déclarations-Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA HAUTE-COMMISSAIRE POUR  
LES MINORITÉS NATIONALES**

Président, Haute-Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/9/18/Rev.1), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1317/18), Kazakhstan (PC.DEL/1295/18 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1294/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1288/18), Turquie, Suisse, Hongrie (PC.DEL/1324/18 OSCE+), Kirghizistan, Géorgie (PC.DEL/1312/18 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1291/18 OSCE+), Ukraine

(PC.DEL/1306/18), Canada, Albanie (PC.DEL/1316/18 OSCE+),  
Turkménistan, Croatie, Serbie, Bulgarie (PC.DEL/1325/18), Roumanie,  
Lettonie

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE  
EN MOLDAVIE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie (PC.FR/30/18 OSCE+),  
Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de  
Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du  
processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ;  
l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de  
libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que  
l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1318/18), Suisse,  
Fédération de Russie (PC.DEL/1289/18), États-Unis d'Amérique  
(PC.DEL/1290/18), Turquie (PC.DEL/1322/18 OSCE+), Ukraine  
(PC.DEL/1309/18), Kazakhstan (PC.DEL/1296/18 OSCE+), Moldavie  
(PC.DEL/1313/18 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1308/18), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1321/18), Suisse, Turquie (PC.DEL/1323/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1293/18), Canada, Allemagne (également au nom de la France) (PC.DEL/1297/18)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1299/18), Ukraine, Canada
- c) *Journée internationale ONU de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, devant être observée le 2 novembre 2018* : Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1319/18), Norvège (également au nom de l'Andorre, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie, de Saint-Marin et de la Suisse) (PC.DEL/1315/18), Fédération de Russie (PC.DEL/1303/18), Ukraine (PC.DEL/1310/18), Allemagne (également au nom de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède) (PC.DEL/1314/18), Slovaquie, Arménie, France, Turquie

- d) *Attentats perpétrés à Jeffersontown (États-Unis d'Amérique) le 24 octobre 2018 et à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique) le 27 octobre 2018 : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1298/18), Président, Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1320/18), Canada, Saint-Siège (PC.DEL/1311/18 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1301/18), Turquie, Suisse*

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Conférence intitulée « Élaboration de stratégies de lutte contre la corruption à l'ère numérique : tendances récentes et meilleures pratiques dans l'espace de l'OSCE », prévue à Rome les 12 et 13 novembre 2018 : Président*
- b) *Appel à candidatures en vue de l'attribution du prix du Ruban blanc 2018 pour la promotion de l'égalité entre les sexes à l'OSCE (SEC.GAL/150/18 OSCE+) : Président*
- c) *Conférence intitulée « Transformation numérique : défis à relever par les femmes et possibilités qui s'offrent à ces dernières pour favoriser le progrès économique dans l'espace de l'OSCE », tenue le 30 octobre 2018 : Président*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Appel à candidatures en vue de l'attribution du prix du Ruban blanc 2018 pour la promotion de l'égalité entre les sexes à l'OSCE : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)*
- b) *Participation du Secrétaire général à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2018 intitulée « Importance de l'énergie pour la croissance économique et la coopération en Méditerranée », tenue à Malaga (Espagne), les 25 et 26 octobre 2018 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)*
- c) *Participation du Secrétaire général à la réunion d'information de haut niveau du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, tenue le 18 octobre 2018 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)*
- d) *Retraite stratégique de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, tenue à Kiev le 24 octobre 2018 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)*

- e) *Participation de la Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre au débat annuel public du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, tenu à New York le 25 octobre 2018* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)
- f) *Participation du Secrétaire général à la réunion du groupe restreint de la Conférence de Munich de 2018 sur la sécurité, tenue à Minsk les 31 octobre et 1 novembre 2018* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)
- g) *Nomination du nouveau Chef de la Section de la coopération extérieure* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)
- h) *Visites et réunions prévues du Secrétaire général* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/176/18 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Invocation du Mécanisme de Moscou à la suite de graves violations des droits de l'homme en Tchétchénie (Fédération de Russie)* : Islande (également au nom de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Suède, des Pays-Bas et du Royaume-Uni) (annexe), Fédération de Russie, France, États-Unis d'Amérique, Président, Canada
- b) *Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2018 intitulée « Importance de l'énergie pour la croissance économique et la coopération en Méditerranée », tenue à Malaga (Espagne), les 25 et 26 octobre 2018* : Slovaquie
- c) *Présentation à Madrid, le 30 octobre 2018, de la version en espagnol des lignes directrices intitulées « Guidelines on the Legal Personality of Religious or Belief Communities » qui ont été élaborées conjointement par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe* : Espagne
- d) *Absence de consensus sur le projet de décision du Conseil permanent relatif à l'ordre du jour, au calendrier et aux modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2018, prévue à Canberra les 5 et 6 novembre 2018* : Fédération de Russie (PC.DEL/1305/18), Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 novembre 2018 à 10 heures, Neuer Saal

---

**1199<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1199 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ISLANDE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE LA BELGIQUE, DU  
CANADA, DU DANEMARK, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE L'IRLANDE,  
DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE LA NORVÈGE, DES  
PAYS-BAS, DU ROYAUME-UNI ET DE LA SUÈDE)**

Monsieur le Président,

Je fais la présente déclaration au nom des délégations suivantes : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

Le 30 août, nous avons informé le Conseil permanent d'une lettre que nous avons envoyée à la délégation russe pour solliciter des informations concrètes en vertu du mécanisme de Vienne (de la dimension humaine) de l'OSCE en raison de nos préoccupations à propos d'informations crédibles relatives à des violations et abus des droits de l'homme en Tchétchénie. La lettre que nous avons reçue en retour le 4 septembre n'a malheureusement pas apporté de réponse sur le fond à nos questions.

Cela n'a fait que renforcer notre inquiétude que la Fédération de Russie ne souhaite pas ou ne puisse pas réagir aux informations selon lesquelles de graves violations et abus des droits de l'homme auraient été commis, ce qui contribue à un climat d'impunité pour les autorités en Tchétchénie. Nous considérons que les violations et abus dont il est fait état constituent un risque particulièrement grave que les dispositions concernant la dimension humaine de l'OSCE ne soient pas respectées. Nous invoquons donc le paragraphe 12 du Document de Moscou de 1991 de la Conférence sur la dimension humaine de l'OSCE (Mécanisme de Moscou) pour constituer une mission d'experts chargée de répondre aux préoccupations exposées dans notre lettre du 30 août. Ces préoccupations portaient sur des allégations d'impunité pour des violations et abus des droits de l'homme signalés en Tchétchénie de janvier 2017 à ce jour, y compris, sans s'y limiter, des violations et des abus commis contre des personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre perçues ou réelles, ainsi que contre des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des médias indépendants, des organisations de la société civile et d'autres. Parmi les violations et abus des droits de l'homme dont il est fait état, il y a notamment des allégations

de harcèlement et de persécution, des arrestations ou détentions arbitraires ou illégales, des actes de torture, des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires.

En plus d'établir les faits et d'en rendre compte, nous encourageons la mission d'experts à conseiller la Fédération de Russie, l'OSCE et la communauté internationale sur des solutions envisageables aux problèmes soulevés.

Nous nous réjouissons à la perspective d'arrêter dans les prochains jours, de concert avec le BIDDH et la délégation russe, les arrangements relatifs à la mission. Une mission d'experts, dont un membre peut, conformément au paragraphe 10 du Document de Moscou, être choisi par le Gouvernement de la Fédération de Russie, devrait être à même d'élaborer un rapport objectif et impartial ainsi que des recommandations sur ces questions.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.